

# CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelaroheguyon.fr  
www.chateaudelaroheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2025-30 du 10 octobre 2025

Objet : Vote de la Décision Modificative N°1 du Budget Principal 2025 - Section de  
Fonctionnement

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 octobre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon,  
le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du  
Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Thomas Vatel  
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel  
Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat  
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Joëlle Valenchon  
Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Représentants de l'Etat : DRAC : Aurélie Lesous

Préfecture du Val d'Oise : Adeline Kergourlay

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère  
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon  
Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de  
Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier  
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de  
Seine : Michel Chialvo  
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Morgan Touboul, Julien Bachard, Edwina Etoire-  
Manika, Déborah Israel

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 18

Etaient également présents :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- François Gaspard, Conseiller municipal de la commune de La Roche-Guyon
- Antoine Richard, Stagiaire au Cabinet du Préfet du Val d'Oise
- Emmanuel Morin, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Begaud-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon  
(pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

La Décision Modificative de la section Fonctionnement du Budget Principal de l'exercice 2025 soumise aux membres,

Aux dépenses

- Un total des dépenses augmenté de 33 280.37€ avec les variations suivantes :
  - Au Chapitre 011 : une hausse des crédits de 40 280.37€
  - Au Chapitre 66 : une baisse des crédits de 2 000€
  - Au Chapitre 022 : une baisse des crédits de 5 000€

Aux recettes

- Un total des recettes augmenté de 33 280.37€ avec les variations suivantes :
  - Au Chapitre 70 : une hausse des crédits de 28 500€
  - Au Chapitre 64 Op. 013 : une hausse des crédits de 5 700€
  - Au Chapitre 77 : une baisse des crédits de 919.63€

Que la section Fonctionnement du Budget Principal est présentée à l'équilibre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la Décision Modificative de la section Fonctionnement du Budget Principal de l'exercice 2025. Le détail de la Décision Modificative est annexé à cette présente délibération.

Abstentions : ○

Votes contre : ○

Votes pour : 18

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Patricia José



Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le